

La Politique environnementale de Screlec

Les engagements de notre éco-organisme

La politique environnementale de Screlec s'inscrit dans les orientations générales définies par nos adhérents et les pouvoirs publics à travers notre agrément. Depuis notre création, en 1999, les perspectives du développement durable ont été intégrées à travers nos multiples activités. Fort de notre historique et de la confiance renouvelée par l'ensemble des acteurs de la filière du recyclage des piles et accumulateurs portables, nous travaillons en permanence à l'amélioration de nos performances à travers un système de management environnemental. Dans le cadre de notre réagrément pour la période 2022-2024, Screlec a particulièrement insisté sur son rôle environnemental au sein de la filière piles et accumulateurs que nous pilotons.

Etre exemplaire à travers une politique ambitieuse

« Je m'engage à allouer les ressources et les moyens afin que Screlec :

1. Soit un acteur responsable de la filière de recyclage des Piles et Accumulateurs portables en veillant activement à :

- a. Etre conforme à nos obligations issues de la réglementation et des parties intéressées en veillant à la prise en compte de la protection des personnes, des biens et de l'environnement, notamment à travers nos audits
- b. Améliorer de façon continue nos performances environnementales en identifiant nos impacts environnementaux significatifs avec la mise en œuvre de programme d'actions contribuant à leur réduction
- c. Prioriser les acteurs de proximité de la collecte, du tri et du traitement pour minimiser notre empreinte environnementale
- d. Optimiser la gestion de nos déchets en réduisant notre consommation de papiers grâce au développement d'un nouvel ERP (Batriweb), en favorisant la dématérialisation et en mettant en place une collecte sélective.
- e. Développer les compétences du personnel en assurant un suivi et en planifiant les formations nécessaires

2. Travaille en partenariat avec les principales parties intéressées de la filière de recyclage des Piles et Accumulateurs portables dont les partenaires privés (entreprises...) ou publics (collectivités territoriales, administrations...)

- a. Ecouter nos parties intéressées afin de faciliter la mise en œuvre de projets partagés visant à mieux identifier les flux potentiels contenant des P&A et proposer des pistes de réflexion pour développer ensemble le taux de collecte
- b. Mettre en œuvre une politique d'exploitation des non-conformités, améliorer continuellement notre système de management environnemental en prenant en compte les évolutions techniques, économiques, réglementaires et autres exigences applicables, relatives à notre activité
- c. Mettre à disposition des éléments sur l'éco-conception et la fin de vie des P&A pour que nos adhérents soient informés au moment de leur conception
- d. Associer les départements d'outre-mer à notre réflexion stratégique en proposant des systèmes de gestion des P&A idoines.
- e. S'assurer lors de nos audits que la gestion des situations de crise dans un soucis de protection de l'environnement lors de la gestion de notre flux par un tiers est efficace
- f. Augmenter les performances de collecte en s'appuyant sur une communication active

Cette politique environnementale et les objectifs associés sont revus périodiquement afin de s'assurer de leur pertinence. Je demande à l'ensemble du personnel de s'associer à cette politique et à participer activement à l'amélioration de notre système de management environnemental. Screlec confirme ainsi son engagement dans une démarche environnementale de progrès permanent volontariste. »


Emmanuel Toussaint Dauvergne
Directeur Général